

Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 215-2020
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2020.RRGR.285

Déposée le : 31.08.2020

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Ritter (Burgdorf, pvl) (porte-parole)
Bütikofer (Lyss, PS)
Cosignataires : 0

Urgence demandée : Oui
Urgence accordée : Oui 03.09.2020

N° d'ACE : du
Direction : Direction de l'instruction publique et de la culture
Classification : -
Proposition du Conseil-exécutif : **Sélectionner**

Agir pour une mise en oeuvre plus tolérable des mesures sanitaires au cycle secondaire 2

Le Conseil-exécutif est chargé d'agir pour une mise en oeuvre plus tolérable des mesures contre la pandémie au cycle secondaire 2 et d'adapter en conséquence la planification des locaux scolaires en prenant les mesures suivantes :

1. Ouvrir des salles suffisamment grandes dans les bâtiments du canton ou les bâtiments « liés » à ce dernier qui se trouvent à proximité d'établissements scolaires du secondaire 2 pour que des cours puissent y être donnés sans que les élèves aient à porter de masque.
2. Alléger au maximum la procédure de manière à ce que le personnel enseignant puisse en partie donner leurs cours à l'extérieur lorsque les conditions météorologiques le permettent.
3. A plus long terme, il est fondamental, pour les nouvelles constructions et les travaux de rénovation complète, de prévoir une surface au sol de 2,25 mètres carrés par élèves dans les salles de classe.

Développement :

Grâce aux mesures très poussées qui ont été prises contre la pandémie, notamment le port du masque généralisé, les cours ont pu reprendre en présentiel et en classes entières aussi pour le secondaire 2 dès la rentrée 2020/2021. Ces mesures ont été expressément présentées comme nécessaires. Cette position indiscutable à bien des égards trouve cependant ses limites dans le port du masque jusque dans les classes. La présente motion demande au Conseil-exécutif de trouver des allègements à court terme qui n'occasionnent pas de surcoûts. En outre, il est absolument nécessaire d'intégrer les enseignements tirés de cette pandémie dans la planification des locaux scolaires (chiffre 3). Il va de soi que le degré tertiaire est également concerné par ces questions ; il convient cependant de souligner ici que les problèmes évoqués sont accentués dès lors que l'enseignement à distance ne saurait être la règle et que les cours sont données à temps plein. Dans certains cas (effectifs de classe importants), le port du masque pendant des

heures avec seulement quelques courtes pauses est une réalité même pour les élèves de moins de 15 ans (3H à 11H), ce qui demande bien plus d'efforts que le port du masque dans les transports publics.

Motivation de l'urgence : La présente demande est urgente car la pandémie se poursuit et a des conséquences sur l'enseignement en classe.

Destinataires

- Grand Conseil